



Formation professionnelle

CERTIFICATS DE SPÉCIALITÉ

année universitaire 2020-2021

www.agro-bordeaux.fr

Bordeaux Sciences Agro propose à des **étudiants titulaire d'un niveau M2** ou des **publics adultes** stagiaires de la formation continue, cherchant un **approfondissement thématique, une double compétence ou une réorientation**, de suivre une dominante de troisième année du cycle d'ingénieur de Bordeaux Sciences Agro. Cette formation permet d'obtenir un certificat de spécialité qui est un diplôme d'établissement.

NOS CERTIFICATS DE SPÉCIALITÉ

1 à 5 places sont **ouvertes pour chacun des 9 certificats** de spécialité ci-dessous :

- Agroécologie et gestion des ressources (AGROGER) *
- Gestion Raisonnée des Ressources, des Espaces et de l'Environnement (GREEN)
- Foresterie *
- Agriculture, Proximité et Territoires d'ici et d'ailleurs (APTERIA) *
- Stratégie, entrepreneuriat, management des entreprises agricoles (SEMEA) *
- AGROTIC *
- Filières animales durables (FAD) *
- Management QRSE des filières alimentaires (QRSE) *
- Aliments et Nutrition-santé (ANS) *

Certificats de spécialité en alternance (certificats possibles *)

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle.

Le contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et des périodes de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée.

ÉCOLE D'INGÉNIEURS SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



CONDITIONS D'ADMISSION

ETUDIANT EN POURSUITE D'ÉTUDES

Jeune diplômé de niveau master 2 souhaitant développer des compétences recherchées par les acteurs de la filière.

PUBLIC ADULTE

Public adulte **ayant occupé ou occupant un poste d'encadrement, justifiant de 3 années d'expérience professionnelle** et visant un développement de compétences dans le cadre d'un parcours professionnalisant

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Prérequis** : formation scientifique dans les sciences du vivant niveau bac +4 ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle significative.
- **Pas de limite d'âge** pour l'admission
- **Période de formation** : septembre 2020 à septembre 2021
- **Durée de la formation** : 1 an
- **Lieu de formation** : Bordeaux Sciences Agro à Gradignan (33)

COÛT DE LA FORMATION

Hors alternance :

- 2 500 € pour les étudiants en poursuite d'étude et les demandeurs d'emploi
- 5 000 € pour tout autre demandeur

Une prise en charge du coût de la formation et le maintien de la rémunération peut être envisagée, le demandeur doit se mettre en contact avec notre service formation continue.

En alternance en contrat de professionnalisation :

C'est l'employeur qui prend en charge le coût de la formation. Et en tant que salarié de l'entreprise vous serez rémunéré (de 80 à 100% du SMIC, selon votre âge).

ADMISSION RENTRÉE 2020

Pour postuler à un de nos certificats de spécialité vous devrez déposer un dossier d'inscription avant les dates de session d'examen des dossiers.

Un avis sera émis par le responsable pédagogique du certificat. La décision d'admission vous sera ensuite notifiée.

⇒ 1ère session de dépôt pour étude des dossiers : **Vendredi 24 avril 2020**
Session de validation en Conseil des Enseignants en mai

⇒ 2ème session de dépôt pour étude des dossiers : **Vendredi 26 juin 2020**
(ouverte selon le nombre de places restant restant à pourvoir)
Session de validation en Conseil des Enseignants en juillet

CONTACT

SERVICE FORMATION CONTINUE

Conseil et accompagnement et dépôt du dossier d'inscription
formco@agro-bordeaux.fr | 05 57 35 07 50

Notre site web : www.agro-bordeaux.fr/formations/formation-continue